



POSTULAT

Auteur UDC, par Pierre Contat
Objet Les nouvelles constructions soumises
Date 13/12/2022
Numéro 2022.12.536

Selon la réponse du service cantonal reçue par la commune de Monthey pour la construction de la nouvelle école Mabillon 5 et UAPE, il y aurait de nouvelles directives quant à la réalisation des installations sanitaires, et spécifiquement pour les douches et WC, dans l'optique du problème des genres.

Il faudrait des modifications pour avoir des cabines privatives, donc augmenter les coûts d'investissements ainsi que les frais annuels d'entretien tout au long de la durée de vie des installations...

Il n'y a pas de base légale contraignante sur laquelle s'appuyer pour de telles instructions décidées par le service cantonal, ce n'est pas acceptable.

Pour quelques cas particuliers, exceptionnels, nous devrions alourdir et compliquer tout le processus dans les constructions ? Faudra-t-il, à l'avenir tenir compte de toutes les particularités physiques et psychiques, comme par exemple avec les maladies orphelines, nombreuses à poser des problèmes dans la vie de tous les jours, ainsi que toutes les problématiques des maladies psychologiques ? Ces personnes-là sont aussi impactées que celles qui ont un problème de genre, et donc par égalité de traitement nous devrions en tenir compte... La liste des directives et des modifications y relatives va être compliquée à mettre en place, si nous partons dans cette idéologie avec en plus toutes les revendications à venir !

Conclusion

Ce postulat urgent demande donc au Conseil d'Etat d'intervenir en étudiant cette problématique, et d'y remédier dans les plus brefs délais en donnant des instructions dans les services y relatifs.